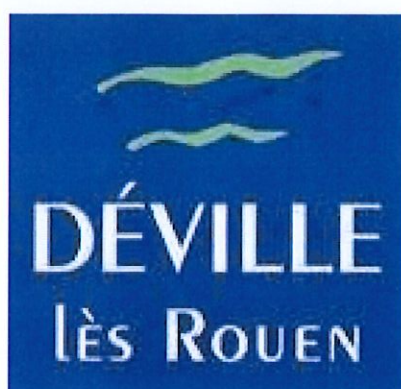


Projet Educatif
des activités de loisirs
et de vacances
pour les 3 à 15 ans
2021 à 2023



Sommaire

I)	Introduction.	Page 2
II)	Les objectifs municipaux.	Page 3
III)	La Direction de la Jeunesse, Ecoles et Sports.	Page 5
	a. L'organisation.	
	b. Les moyens.	
	c. Les structures.	
IV)	L'offre municipale à destination de la jeunesse.	Page 7
V)	Partenariat financier.	Page 9

I) Introduction.

Le rôle éducatif des loisirs n'est plus à démontrer. La municipalité de Déville lès Rouen, souhaite proposer aux jeunes de la commune des loisirs de qualité.

Chez les plus jeunes cela est primordial. Au-delà, du seul but d'éviter le désœuvrement, et de simplement « occuper », les loisirs doivent être un moyen d'épanouissement, de développement et de construction de l'enfant ou du jeune.

Le présent document a pour but de fixer les contours de la politique municipale pour les activités de loisirs des enfants et des jeunes de 3 à 15 ans.

Les objectifs municipaux y sont définis et présentés en tenant compte de l'intérêt de l'enfant ou du jeune, des familles et des contraintes spécifiques au territoire.

Les moyens (humains, matériels, financiers . . .) mis en œuvre sont également abordés.

Les actions et activités menées sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte, elles sont pour cela ponctuées de sorties.

Elles sont le plus souvent organisées en cycle, dans une démarche de parcours pour respecter une progressivité pédagogique.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs des mercredis, la stabilité et la permanence des équipes est favorisée.

Les actions menées dans le cadre scolaire ou périscolaire sont, quant à elles, définies de façon détaillée par le PEDT (Projet Educatif Territorial).

La conduite de ces deux missions, la mise en place et l'évaluation de ces deux projets sont confiées à la direction de la jeunesse, des écoles et des sports.

Les projets et les actions qui en découlent sont donc menés de façon concertée et complémentaire.

II) Les objectifs municipaux.

Aider l'enfant à grandir, à devenir adulte et citoyen.

La notion première qui motivera nos actions sera d'aider l'enfant à grandir. Cette volonté concerne toutes les tranches d'âges, même si elle s'exprime sous des formes différentes. Cela implique de :

- Favoriser l'autonomie.
 - En proposant des activités, des actions, adaptées aux différents publics.
 - En proposant des activités variées pour permettre à chacun de développer ses capacités physiques, intellectuelles et créatives.
 - En impliquant les enfants et les jeunes dans la vie quotidienne des structures.
 - En faisant découvrir aux enfants le patrimoine socioculturel de leur commune et de leur région (associations, structures, lieux. . .).
- Responsabiliser.
 - En impliquant l'enfant et le jeune, dans le choix des activités et des fonctionnements.
 - En associant les familles, qui doivent adhérer à notre projet pédagogique annuel et aux règlements de fonctionnement des différentes structures.

Placer le respect au centre de toutes nos actions.

Le respect prend des formes diverses :

- Le respect de l'autre.
 - Par la mise en place d'actions qui permettent à chacun, quel que soit sa particularité, sa différence, de s'intégrer dans nos structures.
 - Par le respect strict des règlements établis.
 - Par la découverte de l'autre, par le vivre ensemble, que permet la vie en collectivité.
 - Par la mise en place d'actions visant à expliquer les différentes discriminations.

- Le respect de l'environnement.
 - Par des fonctionnements quotidiens valorisant le développement durable (économies d'énergie, tri des déchets, mode transport. . .).
 - Par des actions et des activités de découverte de l'environnement.

Répondre aux besoins des familles.

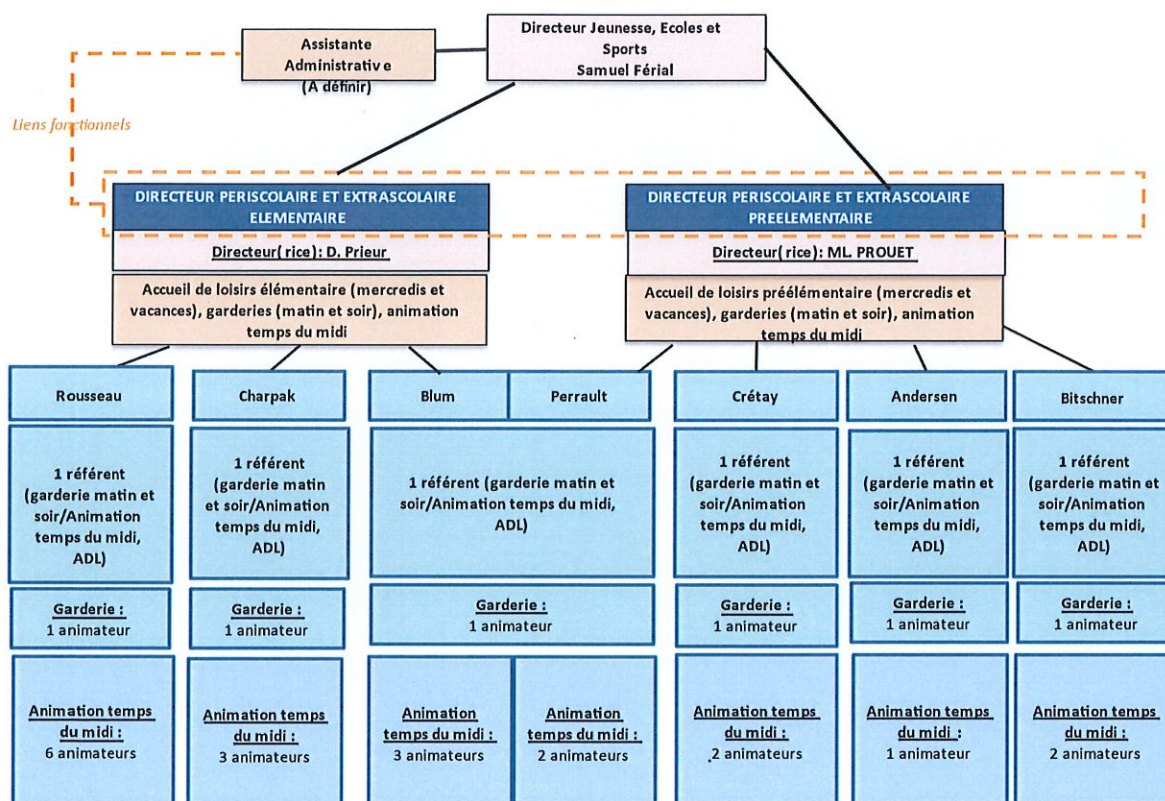
Les familles ont des contraintes individuelles que nous nous efforçons de prendre en compte dans le cadre de nos accueils collectifs.

- En proposant des temps d'accueils adaptés. (dates, horaires, capacités).
 - En permettant des arrivées et des départs des structures échelonnés, avec une amplitude horaire en adéquation avec les contraintes professionnelles du plus grand nombre de familles.
- En facilitant les démarches d'inscriptions.
 - Par un portail famille, outil permettant aux familles de gérer les activités périscolaires de leur enfant.
 - Par un pôle inscription dédié.
 - Par la possibilité de s'inscrire par courriel ou par courrier postal.
 - Par une communication large et variée.
 - Par des tarifs liés aux revenus. Basé sur le quotient familial défini par la CAF, 4 tarifs sont définis annuellement.

III) La Direction de la Jeunesse des Ecoles et des Sports. Le service jeunesse.

L'organisation.

ORGANIGRAMME SERVICE JEUNESSE



Les 3 entités « Jeunesse » « Ecoles » et « Sports » sont rassemblées au sein d'une direction unique afin de permettre un travail concerté et transversal.

Les moyens.

La direction est composée de 24 agents dont 6 référents périscolaires. Elle emploie des animateurs saisonniers sur des missions plus ou moins courtes. Un dispositif financier pour soutenir les animateurs vacataires souhaitant se former est mis en place.

- Les moyens financiers.

Entre 2013 et 2014, la part du budget alloué à la Direction de la Jeunesse des Ecoles et des Sports représentait 13% du budget communal.

Durant l'exercice du précédent projet éducatif (2016 à 2018), cette part a augmenté à 13.5% du budget communal.

Les structures.

- Les structures jeunesses.

L'Accueil de Loisirs s'adresse aux enfants de 3 à 15 ans. Il est organisé en 3 tranches d'âges et dispose pour cela de 3 bâtiments distincts.

Les 3 /15 ans (l'été 3/10 ans) sont accueillis rue Ferdinand Thiault où deux bâtiments de 300 m² ont été entièrement rénovés en 2014. Un bâtiment accueille les enfants d'âge maternel (3 à 5 ans) et l'autre, les enfants d'âge élémentaire et ados (6 à 15ans).

Les locaux administratifs du pôle jeunesse sont également situés à cet endroit.

Les adolescents de 11 à 15 ans sont accueillis, l'été uniquement, à la Maison des Arts, rue des Ecoles (environ 400 m²).

- Les équipements sportifs.

Les jeunes Dévillois et Dévilloises ont à leur disposition :

- 2 stades.
- 3 gymnases.
- 2 dojos.
- Une salle de tennis.
- Une salle de musculation.
- Une salle de boxe.
- Un stand de tir.
- Une piscine.
- Un boudrome.
- 3 espaces sportifs de proximité (en accès libre).
- Un skate parc (en accès libre).
- Un parcours cyclo-gym.

Selon leur nature, ces équipements peuvent être utilisés en accès libre ou via les nombreuses associations ou dispositifs municipaux.

- Les équipements culturels.

La médiathèque Anne Frank est accessible à tous les jeunes Dévillois. Sur 1100 m², sont proposés des ouvrages pour tous les âges ainsi que plus de 7500 CD audio, 600 partitions et 1500 DVD.

De nombreuses actions ciblant des publics spécifiques (de la marmothèque des tous petits aux mercredis « ados » des plus grands) sont menées tout au long de l'année par le personnel municipal.

La Maison des Arts et de la Musique, a été inaugurée en septembre 2018.

Elle propose des locaux adaptés, pour les cours de l'école municipale de musique, de danse et de théâtre.

IV) L'offre municipale à destination de la jeunesse.

Les Accueils De Loisirs.

- Le mercredi et durant les vacances scolaires, pour les enfants de 3 à 15 ans.

Les enfants sont accueillis rue F. Thiault dès 7h30. Les activités débutent à 9h00 pour permettre à chacun d'arriver quand il le souhaite. Le soir, les enfants peuvent repartir à 17h00 mais sont encadrés jusqu'à 18h00. Ces arrivées et départs échelonnés permettent aux familles de s'adapter en fonction de leurs contraintes professionnelles ou personnelles.

- Durant l'été.

Un accueil spécifique est mis en place pour les adolescents à la Maison des Arts, rue des Ecoles. Les jeunes de 11 à 15 ans peuvent arriver à leur rythme, entre 8h00 et 9h00. De la même façon, ils peuvent repartir entre 17h00 et 18h00.

Remarque :

L'accueil de loisirs du mercredi est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de la Seine-Maritime sous un statut « Périscolaire », dans un souci de cohérence et de complémentarité avec les projets scolaires et périscolaires.

Pour maintenir une bonne qualité pédagogique et pour tenir compte des conditions matérielles d'accueil des enfants, la commune a fait le choix de conserver un taux d'encadrement pour le périscolaire correspondant à 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans et à 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans. Durant les vacances scolaires, les conditions maximales d'encadrement autorisées sont de 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.

Les « CAPS Découverte ».

Ce sont des séjours accessoires aux accueils de loisirs, avec des thématiques d'une semaine (5 jours /4 nuits) proposés durant les 2 mois d'été. Tous les séjours sont encadrés par la même équipe durant chaque mois. Elle est composée d'un animateur responsable et de deux autres animateurs.

Chaque séjour accueille 20 enfants et repose sur une dominante adaptée à la tranche d'âge proposée. L'objectif est de permettre aux enfants de changer pour quelques jours d'environnement et de découvrir de nouvelles pratiques sportives ou culturelles.

Les séjours de vacances partenaires.

La ville propose aux jeunes des séjours organisés par l'Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (AROEVEN) et depuis peu avec l'UFCV. D'une durée plus longue que les séjours accessoires, ils permettent de découvrir de nouvelles activités, de nouvelles régions et pour certains jeunes, de nouveaux pays.

Une aide financière est apportée par la ville aux familles Dévilloises en fonction de leurs revenus.

Aide à la formation.

Par délibération du 11 septembre 2008, la municipalité de Deville lès Rouen a mis en place un dispositif d'aide à la formation des animateurs. Celui-ci permet aux animateurs qui en font la demande, d'être partiellement remboursé des différents stages de formations suivis dans le cadre du BAFA et du BAFD.

Le service des sports et le mouvement associatif.

Le tissu associatif dévillois permet de proposer aux jeunes des activités de loisirs et des activités socioculturelles très variées.

La commune de Deville lès Rouen recense environ cinquante associations (sportives et culturelles) sur son territoire. Le service des sports, et plus largement la direction de la jeunesse des écoles et des sports, a pour mission de coordonner l'utilisation des différents équipements et de mettre en œuvre la politique sportive municipale.

Les éducateurs territoriaux du service des sports proposent également un soutien technique aux enseignants des écoles élémentaires (activités nautiques, activités sportives, USEP).

V) Partenariat financier.**La Caisse d'Allocations Familiales.**

La CAF apporte un financement annuel pour les différents dispositifs d'accueil de jeunes. Les prestations de services perçues sont soumises à une convention basée sur les heures facturées aux utilisateurs. Un contrat enfance jeunesse a également été signé.

Le Maire,

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of several sweeping strokes that form a unique, abstract shape.

Dominique Gambier